

L'eau potable à Bléré : rappel historique de 1924 à 1995

Depuis 1924 : Alimentation en eau potable par la source du Vau.

Au moment du captage la source offre un débit de 4 l/seconde. Ce captage se fait par galerie souterraine composée d'un canal en pierres plates donnant dans une bêche cimentée de 2,75 m³ de capacité.

1937 : Les besoins de la ville augmentent et passent à 500 m³/ jour ce qui nécessite un débit de 6l/seconde.

Une nouvelle étude de captage est réalisée et des travaux sont partiellement effectués : réservoir de captage de 400 m³ édifié à la source pour alimenter en permanence 2 réservoirs d'adduction de 600 m³.

1948 : La consommation augmente toujours et d'autres sources d'alimentation sont recherchées.

Acquisition de terrains à La Poêle (30 a. 50 ca.) à 300 m en amont de la source du Vau en vue d'établir un nouveau captage : débit de 15000 l/h soit 4l/s.

La dénivellation (1,84 m au dessus de la précédente) permet de relier le réservoir de captage de la nouvelle source au système existant. L'ensemble portant le débit général à 800 m³/jour.

Mais les eaux sont d'une mauvaise qualité bactériologique surtout en cas de fortes pluies.

1959 : Recherche de nouvelles sources à l'Herpenty, sources déjà utilisées par les Romains.

1962 : Captage des sources de l'Herpenty.

Le 22 novembre 1962 ces sources offrent un débit de 170 m³/h. soit 47l/s. et 4000 m³/j. Les eaux sont d'une bonne qualité chimique et bactériologique et on abandonne les sources du Vau et de La Poêle.

Un nouveau réseau est envisagé par plan triennal (1966-1969) pour l'ensemble du territoire communal qui comprend, en 1964, 3450 habitants dont 1981 en ville.

1967 : L'eau est toujours fournie par les sources du Vau et de la Poêle.

Elle est alors amenée par une canalisation de 150 mm de diamètre suivant la vallée du Vaugerin dans 2 réservoirs semi-enterrés au flanc du coteau qui domine la ville, d'une capacité de 350 m³. Elle est distribuée ensuite par des canalisations de 60 à 200 mm.

Problèmes : qualité bactériologique douteuse des eaux ce qui nécessite une javellisation et nécessité d'utiliser des surpresseurs pour alimenter les nouveaux HLM de La Luisan situés à une altitude supérieure à ceux des réservoirs semi-enterrés.

1968 : Mise en service du captage de l'Herpenty le 25 mars.

L'eau de la source de l'Herpenty est relevée depuis la station de pompage jusqu'au réservoir principal de 1200 m³ de capacité surmontant une tour de 33 m. Ce château d'eau est situé aux Ouches. Des conduites en fonte de 250 mm de diamètre acheminent ensuite l'eau vers les hameaux des Ouches, La Folie La Roche où il se divise en deux. Le premier réseau dessert La Touche, la Vallée de Fontenay et Grandlay avec une antenne vers Fontenay, La Cholterie, La Haute-Borne, un deuxième vers la Croix-de-Beauchêne, les HLM, la ville par l'intermédiaire d'un régulateur de pression puis les Ruaux, La Varenne et la Zone industrielle.

La ville faisant partie du réseau bas est alimentée par une canalisation branchée sur le réseau haut avec un détendeur de pression lors de la suppression des réservoirs semi-enterrés. Une deuxième canalisation reliant le réseau haut et bas est établie place Balzac, en cas de besoin.

Ces travaux sont réalisés entre 1967 et 1970.

1971 : En mars 1971 il y a 1100 abonnés. En avril une nouvelle tranche de travaux démarre.

Il s'agit de desservir Beauregard, Chanteloup, La Bidaudière, La Barbottière, Les Gabrotteries, Les Vallées, Malmort, Le Vau, La Poêle, La Binetterie, La Sicardière, Bout Ferré.

Foix et Sublaines sont en attente.

1972 : Nouvelle tranche de travaux.

Desserte des hameaux de La Fontaine-aux-Oiseaux, La Gotterie, Fossebesse, Argy, les Barrois. Une canalisation en « plastique épais » est en attente pour relier Luzillé. Une conduite en fonte relie Le Vau et Bléré avec un branchement à Beauregard.

1973 : Bonne qualité chimique mais dureté de l'eau distribuée (350 000 m³).

1974 : Augmentation de la consommation. Nouveau forage aux Ouches

La consommation passe à 400 000 m³ (Bléré, Athée, Sublaines et dépannage pour Luzillé soit plus de 6000 habitants). Les besoins sont évalués entre 3000 et 4000 m³/ jour soit 150 à 200 m³/h. et le captage de l'Herpenty ne donne plus que 100 m³/h.

Nouvelle étude réalisée par un géologue pour trouver un nouveau forage ;

Après avis de la Direction départementales de l'Agriculture le Conseil municipal décide le 18 octobre d'effectuer un forage jusqu'à la base du Cénomaniens près du château d'eau des Ouches. Les travaux commencent à la mi-décembre par l'entreprise Montavon.

1975 :

En février le forage de 282 m au pied du château d'eau est terminé. (tubulure en acier avec cimentation annulaire). Il traverse les couches de terrain suivantes :

- 25 m de sables miocènes et calcaires lacustres
- 20 m d'argile à silex
- 35 m de craie du sénonien

- 112 m de cénomaniens

Le débit est de 206 m³/h.

Le pompage est assuré par 2 groupes moto-pompe immergés d'un débit de 150 m³/h.

Trop riche en fer cette eau doit être déferrisée dans une station de traitement pour éviter la détérioration des canalisations de distribution. Cette station est située entre le forage et le château d'eau.

Un maximum d'eau provient du captage de l'Herpenty et le dernier forage sert de complément.

1984 : Le pompage et le traitement des eaux sont confiés à la S.E.G. La commune conserve la distribution et le recouvrement.

A cette époque il est puisé en moyenne 80 m³/h. à l'Herpenty et 100m³/h. aux Ouches, ceci pendant 20 heures par jour.

L'accroissement des prélèvements effectués par les agriculteurs et la période de sécheresse ont les conséquences suivantes :

- Sur la production :
A l'Herpenty : diminution du débit et baisse du niveau où la nappe se stabilise pendant le pompage. Présence de nitrates à surveiller.
Aux Ouches : abaissement du niveau de la nappe d'où la décision de changer la pompe immergée et son abaissement à 77 m dans le puits.
- Sur la distribution :
Du fait de l'extension du réseau et aux demandes croissantes (augmentation de la ZI et des lotissements) il est envisagé d'augmenter la capacité de stockage.

Année	Nbre abonnés	Volume pompé (m ³)
1980	1758	570 000
1985	2041	582 293
1990	2138	630 264
1993	2182	547 672

1993 : Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et construction d'un second réservoir (contrat signé avec l'entreprise SOGEA et le cabinet MERLIN le 24 juin).

1996 : Production de l'Herpenty (90 m³/h.) et les Ouches (130 m³/h). Nombre d'abonnés : 2235 particuliers et 4 industriels.

La commune achète à la S.E.G. 652 019 m³ dont 268 294 m³ pour les branchements domestiques, 116 825 m³ pour les branchements des industriels, le reste utilisé pour les services publics et consommé par les fuites.

L'eau est désinfectée au chlore gazeux à l'Herpenty et subit une déferrisation et un filtrage aux Ouches.

Un nouveau réservoir, route de Luzillé d'une capacité de 1500 m³ avec réserve d'incendie de 500 m³ vient compléter les 1200 m³ du château d'eau des Ouches.

Le réseau de distribution mesure 28 645 ml.

1995 : Une procédure de « périmètres de protection des captages » est lancée et des analyses approfondies révèlent la présence de pesticides. La qualité de l'eau distribuée reste toutefois conforme aux normes.

Depuis :

Les forages des Ouches pompent, l'un dans l'aquifère de la craie et l'autre dans le cénoomanien. Ce dernier est relativement bien protégé des pollutions par des couches d'argile sous-jacentes.

L'aire d'alimentation des captages de l'Herpenty (résurgence de la nappe des calcaires lacustres et forage dans l'aquifère de la craie) correspond à l'ensemble du territoire alimentant la nappe d'eau par infiltration dans le sol. D'une superficie de 1470 ha, il s'agit d'un territoire rural composé de terres agricoles et de forêts étendu sur les communes de Bléré et d'athée-sur-Cher au nord et de Cigogné et Sublaines au sud. Les calcaires lacustres de la zone de l'Herpenty sont composés d'un mélange hétérogène de calcaire broyé, de marne et de craie vulnérable aux différentes pollutions.

La qualité de l'eau issue des calcaires lacustres s'étant détériorée depuis une trentaine d'années avec une augmentation des concentrations en nitrates, stabilisée en 2012-2014 autour de 55 à 65 mg/l. La norme fixée par l'OMS étant de 50 mg/l c'est donc en diluant cette eau avec la ressource du cénoomanien qu'elle est rendue potable.

Sources utilisées :

Bulletins municipaux : décembre 1965 (n°1), décembre 1967 (n° 4), décembre 1971 (n° 10), juin 1973 (n°13), juin 1975 (n° 17), décembre 1990 (n° 34), décembre 1993 (n° 37), décembre 1996 (n° 40), décembre 1997 (n° 41), décembre 2013 (n° 57).